

Pesées supervisées

En installation et hors installation

Les pesées supervisées en installation et hors installation sont un nouveau service offert par les encans du Québec afin de répondre aux modalités du Programme ASRA de La Financière agricole du Québec (FADQ). Ce service permet aux producteurs de recevoir une compensation basée sur le poids de sortie du veau commercialisé dans le produit Veaux d'embouche (entre 450 et 750 lb), si l'ensemble des conditions du Programme ASRA sont respectées.

Les modes de mise en marché où une pesée supervisée est nécessaire pour obtenir une compensation basée sur le poids de sortie réel sont les suivants :

- Vente hors Québec avec des intervenants non reconnus par la FADQ;
- Vente d'animaux pour la reproduction pour les producteurs assurés uniquement au produit Veaux d'embouche;
- Vente en directe avec un intervenant non reconnu par la FADQ (ex. : courtier de veaux d'embouche), peu importe le lieu de destination des animaux (sauf si la totalité du lot de veaux est vendue au même producteur de bouvillons d'abattage assuré à la FADQ et que celui-ci déclare le poids moyen de ce lot à la FADQ);
- Vente en directe, peu importe le lieu de destination, lorsque le vendeur veut s'assurer que le poids de ses veaux vendus soit celui déclaré à la FADQ (pour éviter d'être pénalisé si l'acheteur déclare un seul poids moyen d'entrée pour plus d'un vendeur).

Les deux conditions suivantes doivent également être respectées lors des pesées supervisées :

- Une fois la pesée effectuée, **les animaux ne doivent pas retourner sur la ferme du producteur**, sinon ils ne sont pas compensables par la FADQ;
- À la suite de leur pesée, **les animaux doivent être commercialisés**, sinon ils ne sont pas compensables par la FADQ. En cas de doute, n'hésitez pas à contacter votre centre de services de la FADQ pour vérifier l'admissibilité de la transaction.

Notez que les producteurs qui sont assurés au **produit Veaux d'embouche et au produit Bouvillons et bovins d'abattage** n'ont pas à utiliser le service de pesée supervisée pour faire reconnaître le poids de vente de leurs veaux. Le poids de sortie déclaré au produit Bouvillons et bovins d'abattage sera utilisé pour établir le poids de vente des veaux d'embouche. Ce poids doit être confirmé, selon les normes applicables au produit Bouvillons et bovins d'abattage, par une preuve de pesée réalisée sur une balance légale pour le commerce et une facture de vente.

Où s'adresser pour des services de pesée supervisée

Bic
Coopérative des encans d'animaux du Bas-St-Laurent
3229, route 132 Ouest
Bic (Québec) G0L 1B0
Tél. : 418 736-5788

Danville
Réseau Encans Québec
1451, route 116, C. P. 178
Danville (Québec) J0A 1A0
Tél. : 819 839-2781

La Guadeloupe
Marché d'animaux vivants Veilleux et Frères inc.
1287, 14^e avenue
La Guadeloupe (Québec) G0M 1G0
Tél. : 418 459-6832

Saint-Hyacinthe
Réseau Encans Québec
5110, rue Martineau
Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 1T9
Tél. : 450 796-2612 ou 1 877 796-2612

Saint-Isidore
Réseau Encans Québec
2020, rang de la Rivière
Saint-Isidore-de-Dorchester (Québec)
G0S 2S0
Tél. : 418 882-6341 ou 1 866 839-9475

Sawyerville
Encan Sawyerille inc.
420, route 253
Cookshire (Québec) J0B 1M0
Tél. : 819 849-3606

Les agents du CDPQ sont reconnus comme agent de pesée hors installation.

Le producteur doit contacter l'encan de son choix ou son agent du CDPQ pour avoir accès au service de pesée supervisée. Ces intervenants ont développé des procédures uniformes qui assurent aux producteurs une prise en charge adéquate.

Agence de vente des veaux d'embouche

Eve Martin, agr. - Courriel : emartin@upa.qc.ca
555, boul. Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2
Téléphone : 450 679-0540, poste 8891 • Télécopieur : 450 442-9348

Fédération
des producteurs
de bovins
du Québec



Pesée supervisée en installation

Il s'agit de pesées de lots de veaux de poids variant selon les mêmes conditions que lors des ventes aux enchères (écart de poids maximum d'environ 50 lb par rapport à la moyenne).

Le service comprend :

- La lecture électronique des identifiants;
- Le classement des veaux pesant moins de 450 lb, de 450 à 750 lb et plus de 750 lb (écart de poids maximum d'environ 50 lb par rapport à la moyenne);
- L'émission des billets de pesées par lot;
- L'émission d'un manifeste sommaire des pesées effectuées;
- Le transfert électronique des données vers Agri-Traçabilité Québec, conformément au protocole établi et approuvé par la FADQ.

Pesée supervisée hors installation

Il s'agit de pesées de lots de veaux pesant entre 450 et 750 lb ou de lots de veaux pesant plus de 750 lb et qui sont effectuées sur des balances publiques certifiées en présence d'un agent de pesée d'un encan.

Le service comprend :

- La lecture électronique des identifiants par l'agent de pesée, lorsque les installations du producteur le permettent et si entendu avec l'encan (sinon, le producteur a la responsabilité de procéder à la lecture électronique des identifiants et de la transmettre à l'encan);
- La présence de l'agent lors de la pesée du camion plein;
- La compilation des billets de pesée pour s'assurer de la concordance des poids pesés pour chaque chargement et du poids pesé avec le camion plein;
- L'émission d'un manifeste sommaire des pesées effectuées;
- Le transfert électronique des données vers Agri-Traçabilité Québec, conformément au protocole établi et approuvé par la FADQ.

Les frais pour le service de pesée supervisée en installation

- 7,50 \$ par veau.

Les frais pour le service de pesée supervisée hors installation

Coût du service si le producteur est situé à moins de 100 kilomètres d'un poste

- 10 \$ par veau, minimum 300 \$, maximum 600 \$ (incluant 3 heures de travail pour l'agent de pesée, les frais et le temps de déplacement), excédent facturé à 65 \$ l'heure.

Coût du service si le producteur est situé à plus de 100 kilomètres d'un poste

- 7,50 \$ par veau, minimum 250 \$, maximum 500 \$ (incluant 3 heures de travail pour l'agent de pesée, les frais et le temps de déplacement), excédent facturé à 65 \$ l'heure.

Les coûts du service se limitent à la supervision de la pesée. Les frais de transport sont exclus, tout comme les frais de pesée demandés par certaines entreprises pour l'utilisation de leur balance.

**Si vous avez des questions, n'hésitez pas à contacter l'agence de vente des veaux d'embouche
au 450 679-0540, poste 8891.**

Agence de vente des veaux d'embouche

Eve Martin, agr. - Courriel : emartin@upa.qc.ca
555, boul. Roland-Therrien, bureau 305, Longueuil (Québec) J4H 4G2
Téléphone : 450 679-0540, poste 8891 • Télécopieur : 450 442-9348

An english version is available upon request.